

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. La directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et le directeur des services d'incendie et d'urbanisme, Robert Vincent, sont aussi présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 7 février 2017, débutant à 20 h.

27-02-2017

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item 13.1 « *Embauche de professionnels pour travaux salle communautaire* » et que l'item 8.8 « *Fin d'emploi* », soit reporté à une rencontre ultérieure.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

28-02-2017

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2017, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

29-02-2017

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-02-2017 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 24 890,58 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6527 à 6538 pour un montant de 4 467 35;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 01117-4OMYA à 03215-04891 et 5 prélèvements automatiques pour un montant de 57 792,22 \$;
- liste des factures rajoutées portant les numéros de chèques 6539 à 6545 et les confirmations internet n° 03410-4QDCM à 3809-86461 pour un montant payé d'avance de 35 786,30 \$ et des factures à payer au montant de 168 324,57 \$ pour un total de factures rajoutées de 204 110,87 \$;

liste des salaires du 01 au 31 janvier 2017 pour un montant de 58 106,72 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, à savoir :

- Nouvelle entreprise de soins infirmiers à domicile mise sur pieds par Manon Lavergne et Rachel Servant, infirmières auxiliaires avec plus de 14 ans d'expérience dans le domaine de la santé;
- Directive de la Direction des communications du MAMOT et du ministère de la Sécurité publique pour la mise en berne du drapeau du Québec suite à la fusillade mortelle au Centre culturel islamique de Québec le 29 janvier dernier.

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Soirée d'information concernant le dossier de l'Internet haute vitesse à l'Espace Théâtre Muni-Spec de Mont-Laurier les 14 et 15 février 2017 à 19 h.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

30-02-2017

ÉQUIPEMENT DE LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB – ÂGE D'OR

ATTENDU que la municipalité a repris la gestion de la salle communautaire communément appelée « Salle des Chevaliers de Colomb »;

ATTENDU que le club de l'Âge d'Or les 4 As possède de l'équipement entreposé dans la salle;

ATTENDU que le club de l'Âge d'Or désire remettre ces équipements à la municipalité à l'exception de ceux à l'intérieur de leur placard et servant à leurs activités, à savoir, le whist, les poches et les décorations pour les soupers;

ATTENDU que la municipalité considère cette offre acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre présentée par le club de l'Âge d'Or les 4 As, soit de faire don de leurs équipements à la Municipalité à l'exception de ceux servant à leurs activités comme le whist, les poches et les décorations pour les soupers.

ADOPTÉ.

31-02-2017

ADRESSE POSTALE DU CLUB D'ÂGE D'OR LES 4 AS

ATTENDU que le club de l'Âge d'Or les 4 As ne possède pas d'adresse postale pour leur organisme et qu'il utilise le 64-A, rue Principale pour leurs activités;

ATTENDU qu'une demande a été faite pour utiliser ladite adresse appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter que le club de l'Âge d'Or les 4 As utilise le 64-A, rue Principale comme adresse postale.

ADOPTÉ.

32-02-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB D'ÂGE D'OR LES 4 AS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, qu'un montant de 1 500 \$ soit alloué au Club de l'Âge d'Or les 4 As de Notre-Dame-du-Laus à titre d'aide financière pour l'organisation de diverses activités au cours de l'année 2017.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° « 02 19000 996 - Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

33-02-2017

DEMANDE D'APPUI – MAISON DE LA FAMILLE NDL

ATTENDU que le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus œuvre depuis maintenant 24 ans sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que la vocation de départ se voulait être une halte-garderie et qu'avec les années, les besoins ont changé;

ATTENDU que les services fournis par le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus sont essentiels puisqu'en moyenne, 30 enfants de notre communauté en bénéficient;

ATTENDU que sans ces services, un grand nombre de familles et de travailleurs n'auraient nul autre endroit pour la garde de leur enfant;

ATTENDU que le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus est présentement en démarche auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin d'obtenir une accréditation supplémentaire soit, d'une garderie subventionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie fortement le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus dans ses démarches auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'une accréditation supplémentaire pour une garderie subventionnée.

ADOPTÉ.

34-02-2017

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité

d'autoriser l'achat des équipements de bureau suivants :

- Classeur mobile 149,69 \$
- Tableau d'affichage en liège..... 48,19 \$
- Poubelle recyclage..... 15,59 \$
- Casiers à porte..... 30,00 \$
- Étagère 100,00 \$
- Accessoires 20,00 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 11511 726
« *Équipement de bureau* »

ADOPTÉ.

35-02-2017

LA MÈREVEILLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHE DE COTON

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité qu'un

montant de 100 \$ plus 10 \$ de frais d'administration soit alloué à la Mèreveille dans le cadre du projet d'aide à la famille en matière de couches lavables pour l'année 2017.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -
Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

36-02-2017

FORMATION – ADMQ – PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à une formation en ligne sur la préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politique donnée par l'ADMQ au montant de 364 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 454 « *Formation administration* ».

ADOPTÉ.

37-02-2017

FORMATION – ADMQ – ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à une formation en ligne sur l'adjudication de contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles donnée par l'ADMQ au montant de 364 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 454 « *Formation administration* ».

ADOPTÉ.

38-02-2017

OUVERTURE DE POSTE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à procéder à
l'ouverture et à l'affichage d'un poste d'inspecteur ou inspectrice en urbanisme.
ADOPTÉ.

URBANISME

39-02-2017

DÉROGATION MINEURE 2016-0577

ATTENDU que Mme Cécile Gélinas a demandé une dérogation mineure au règlement de lotissement;

ATTENDU que la dérogation vise à réduire la marge de recul arrière à 18.3 mètres devant normalement être à 20 mètres;

ATTENDU qu'un le bâtiment principal est déjà érigé et que la propriétaire a utilisé les bornes décalées pour son implantation ;

ATTENDU que malgré cette erreur, le bâtiment n'est pas à l'intérieur de la bande riveraine ;

ATTENDU que le fait d'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune opposition du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement n° 09-07-2000 relatif au lotissement et de réduire la marge de recul arrière à 18.3 mètres devant normalement être à 20 mètres.

ADOPTÉ.

40-02-2017

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'une compensation de 30 \$ par déplacement, soit versée aux membres du Comité consultatif d'urbanisme autres que les membres du conseil et le directeur du service d'urbanisme et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

41-02-2017

CONGRÈS DE LA COMBEQ

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service d'urbanisme à participer au congrès de la
COMBEQ qui se tiendra à Québec du 4 au 6 mai 2017.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la
charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 61000 310 « *Frais de
déplacement* » et n° 02 61000 454 « *Formation inspecteur* ».

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

42-02-2017

INSPECTIONS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat et à l'activité
suivants :

- Achat casier pour les employés..... 500 \$ ±
- Inspections de camions 400 \$ ±

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 522 *Entretien de
bâtiment* » et 02 33000 525 « *Ent. et réparation de véhicules* ».

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT AMENDANT LES RÈGLEMENTS 07-08-2007 ET 07-12-2009

M. le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une
séance ultérieure, du règlement n° 04-03-2017 concernant un amendement aux
règlements 07-08-2007 et 07-12-2009 et concernant la fermeture de la partie
du sentier de VTT située sur la montée Lebrun.

ADOPTÉ.

INCENDIE

43-02-2017

ACHAT D'ÉQUIPEMENT - INCENDIE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité,
d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder à l'achat
d'équipements suivants :

- 4 Cagoules 172 \$
- 20 litres mousse 210 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650
« *Équipement divers et de combat* ».

ADOPTÉ.

44-02-2017

SÉMINAIRE SUR LA GESTION DE LA PRÉVENTION AU SEIN D'UN SERVICE D'INCENDIE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service d'incendie à participer au séminaire sur la gestion de la prévention au sein d'un service incendie qui se tiendra au Manoir Saint-Sauveur les 5 et 6 avril prochains.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 22000 310 « *Frais de déplacement* » et 02 22000 454 « *Formation pompiers* ».

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

45-02-2017

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder aux activités et aux achats suivants :

- Bingo P'tite rue en fête permis spécial (Filles d'Isabelle)
- Achat déshumidificateur
- Politique de tarification
- Autofinancement Pompier P'tite rue en fête
- Relâche scolaire..... 2 000 \$
- Soirée chasse et pêche..... 500 \$
- Caisse enregistreuse et MEV..... 2 835 \$

ADOPTÉ.

46-02-2017

ENSEMENCEMENT DU LAC VERT

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité qu'un

montant de 1 500 \$ soit alloué pour l'ensemencement de truites dans le lac Vert, secteur Serpent en vue de l'organisation d'une journée de pêche familiale durant la semaine de relâche 2017.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 70250 452 « *Activités culturelles d'animation* »

ADOPTÉ.

47-02-2017

OUVERTURE D'UNE LISTE DE RAPPEL : PRÉPOSÉ AUX LOISIRS

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau à procéder à l'ouverture d'appel de candidatures afin de créer une liste de rappel pour le service des loisirs.

ADOPTÉ.

48-02-2017

APPEL D'OFFRES – RAYONNAGES DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau à procéder à un
appel d'offres pour le rayonnage de la nouvelle bibliothèque.
ADOPTÉ.

VARIA

49-02-2017

EMBAUCHE DE PROFESSIONNELS POUR TRAVAUX SALLE COMMUNAUTAIRE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau à embaucher un
professionnel pour le début des travaux à la salle communautaire située au 64,
rue Principale.

De plus, que Mme Constantineau soit autorisée à procéder à un appel d'offres
pour débiter les travaux de rénovation.

ADOPTÉ.

50-02-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire